

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Tombé

### AMENDEMENT

N ° AS393

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« compétentes »,

insérer les mots :

« et en concertation avec les associations d'élus locaux et les organisations syndicales ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'associer les associations d'élus locaux et les organisations syndicales dans le cadre d'une redéfinition de la délimitation d'un territoire de santé.